

## Objet Effacement de dettes / Budget Général

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que M le Trésorier de Saint-Junien a informé M le Maire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement

L'extinction de créances représente un montant total de 1 794,66 € dont le détail est le suivant :

Date	Dossier	Motif	Nature de la créance			TTC
09/12/2021	337 142 0452 SUR DS	Surendettement	CANTINE ET GARDERIE			848,95
12/04/2022	332 249 4804 NCM	Surendettement	TRANSPORT SCOLAIRE			70,00
03/05/2022	336 098 9887 SUR DWJ	Surendettement	CANTINE			180,25
07/09/2022	333 340 0257 LJ SL	Liquidation Judiciaire	ALSH+CANTINE+ODP			222,81
		<b>Sous Total</b>				<b>1 322,01</b>
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC
12/04/2022	332 249 4804 NCM	Surendettement	Redevance d'assainissement	25,71	2,57	28,28
03/05/2022	336 098 9887 SUR DWJ	Surendettement	Redevance d'assainissement	18,28	1,82	20,10
07/09/2022	333 340 0257 LJ SL	Liquidation Judiciaire	Redevance d'assainissement	146,45	14,65	161,10
		<b>Sous Total</b>	<b>Service 43</b>	<b>190,44</b>	<b>19,04</b>	<b>209,48</b>
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC
12/04/2022	332 249 4804 NCM	Surendettement	Vente d'eau	35,07	2,02	37,09
03/05/2022	336 098 9887 SUR DWJ	Surendettement	Vente d'eau	38,12	2,10	40,22
07/09/2022	333 340 0257 LJ SL	Liquidation Judiciaire	Vente d'eau	175,46	10,40	185,86
dont Pollution	24,38	<b>Sous Total</b>	<b>Service 42</b>	<b>248,65</b>	<b>14,52</b>	<b>263,17</b>
Modernisation	18,69					
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 794,66</b>

Les justifications juridiques figurent aux dossiers correspondants.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes ci-dessus pour un montant total de 1 794,66 €
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice en cours
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre Allard